



**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du vendredi 3 mars 2023**

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :
23 février 2023

Nombre de Conseillers Communautaires :
En exercice : 16
Présents : 09
Votants : 10

Présidence de séance
Jean-Paul VERMOT

Secrétaire de séance
Guy PENNEC

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle de conférence à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul VERMOT.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Bernadette AUFFRET, Christophe MICHEAU, Guy PENNEC, Solange CREIGNOU.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Marie-Claire HÉNAFF, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Anne-Catherine LUCAS, Nicole SEGALEN-HAMON, Julien KERGUILLEC.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Laurence CLASSE.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN (représenté par Jean-Paul VERMOT), Aline CHEVAUCHER, Stéphane CLOAREC.

POUVOIR :

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN a donné procuration à Jean-Paul VERMOT.

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 03 mars 2023

OBJET	DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE
ACTE	CS-2023-01-N01
RAPPORTEUR (S)	JEAN-PAUL VERMOT

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical doit délibérer pour entériner la désignation d'un secrétaire de séance de l'assemblée délibérante pris en son sein.

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉSIGNE M. Guy PENNEC, secrétaire de séance

Votants	09
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 03 mars 2023
Le Président
Jean-Paul VERMOT

